



VILLE DE GLAND

Service communal du logement
Grand'Rue 38
1196 Gland
Tél : 022.354.04.10
Mail : greffe.municipal@gland.ch

AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT (AIL) INFORMATIONS POUR LE DEMANDEUR

Qu'est-ce que l'aide individuelle au logement ?

L'AIL est une aide financière directe donnant la possibilité à des familles glandoises de bénéficier, sous certaines conditions, d'une participation au paiement du loyer.

Cette aide s'adresse uniquement à des familles avec enfants qui ne bénéficient pas d'une autre forme d'aide comprenant déjà une contribution au logement.

Pour qui ?

Pour les familles résidants depuis plus de 3 ans sur le territoire communal et indépendantes financièrement (voir conditions).

Pour quoi ?

L'AIL est un soutien personnalisé dont le but est de rendre abordable le loyer de familles glandoises financièrement indépendantes mais dont la charge locative est trop importante.

Comment ?

Après examen de votre situation, l'AIL peut vous être accordée pour une période de 12 mois à compter de la décision d'octroi.

L'AIL est reconductible, grâce à une nouvelle demande.

Conditions

- Être une famille avec un ou plusieurs enfants
- Résider à Gland depuis au moins 3 ans
- Être de nationalité suisse ou étrangère avec un permis B ou C
- Ne pas bénéficier d'une aide sociale (RI ou prestations complémentaires)

Documents nécessaires

- Bail à loyer et éventuels avenants
- Dernière lettre de hausse / baisse de loyer
- Dernière taxation fiscale, au complet (4 pages)
- Dernière fiche de salaire ou tout autre document relatif aux revenus du ménage
- Attestation du versement des allocations familiales (AF), si pas versées avec le salaire
- Pour les permis B : certificat de salaire annuel
- Livret de famille ou tout document attestant de la situation personnelle (extrait du jugement de divorce ou mesure provisionnelle de séparation, pension alimentaire et autorité parentale)
- Pour les indépendants : bilan fiduciaire, compte d'exploitation et déclaration d'impôt.